

# J ai casser une machine la veille de la fin de mon cdd

### Par mitch1979, le 02/09/2014 à 10:37

# bonjour

voila , je etais en CDD jusqu au 31 AOUT de cette annee, et l avant dernier jour de mon contract , j ai oublier d eteindre une machine le soir ce qui a occasionner une casse d une piece , d un montant de 25000e selon le patron .

je devais travailler le lendemain de l'oublie mais le patron ma dis de rester chez moi

aujourd hui il m a demander de passer sous un autre pretexte , est ce que je risque quelque chose ? Faute grave ?

ou une demande de faire marcher mon assurance civil?

merci a ceux qui pourrons me repondre

#### Par janus2fr, le 02/09/2014 à 11:06

## Bonjour,

Vous pourriez effectivement être sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat pour faute grave. Mais dans la mesure où de toute façon votre CDD est terminé, vous ne risquez rien à ce niveau...

Votre responsabilité personnelle ne peut, normalement, pas être engagée sauf si l'employeur venait à démontrer que la casse vient non pas d'une erreur, mais d'une volonté délibérée de nuire à l'entreprise.

Par mitch1979, le 02/09/2014 à 11:10

merci pour cette reponse

Par P.M., le 02/09/2014 à 11:31

Bonjour,

Il faudrait demander à l'employeur un écrit par lequel il vous a demandé de rester chez vous pour ne pas être accusé d'abandon de poste...

La sanction ne peut pas être pécuniaire laquelle est interdite et de toute façon votre assurance responsabilité civile vie privée ne fonctionnera pas dans un cadre professionnel...